



**Finances - Economie - Emploi - Formation  
et Chambres Consulaires**

**OBJET : Cession de la déchetterie à la société FMGC sur la zone d'activités d'Hochepeie à Soudan**

### **EXPOSE**

La communauté de communes est propriétaire de la parcelle YV n°57 de 5 740 m<sup>2</sup> au sein de la zone d'activités d'Hochepeie à Soudan. Elle accueille une déchetterie avec sept quais, deux bâtiments de 38 m<sup>2</sup> et de 33 m<sup>2</sup> servant au stockage des déchets dangereux, au rangement des outils pour l'entretien de la déchetterie et les sanitaires.

Conformément à la délibération du 23 juillet 2020 où les élus communautaires ont adopté la modernisation du réseau des déchetteries, la déchetterie de Soudan datant de 2000 est destinée à être fermée en raison du faible volume de déchets apporté par les particuliers et du vieillissement de ses infrastructures ne justifiant pas des investissements conséquents de remise aux normes.

Dans le cadre de son développement, la société FMGC a indiqué par courrier en date du 13 septembre 2022 son intérêt d'acquérir cette parcelle afin d'y optimiser la construction d'une centrale solaire photovoltaïque pour augmenter sa capacité d'autoproduction d'électricité. La cession en l'état l'obligera à déconstruire les installations et réaliser des travaux de terrassement pour exploiter le terrain.

Le service des Domaines l'a estimé à 5 € HT/m<sup>2</sup> en date du 14 septembre 2022 sans tenir compte des coûts de remise en état du site. Il vous est donc proposé de céder ce bien à la FMGC au prix de l'Euro symbolique.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances - Economie - Emploi - Formation et Chambres Consulaires » réunie le 20 septembre 2022.

### **DECISION**

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- d'approuver la cession en l'état au profit de la société FMGC, ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, la parcelle cadastrée YV n°57 d'une superficie de 5 740 m<sup>2</sup> sur la commune de Soudan
- de valider le prix de cession de ladite parcelle au prix de l'Euro symbolique (frais d'acte et taxes à la charge de l'acquéreur) ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération (acte à intervenir...).

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 29 septembre 2022

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20220930-13-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 30-09-2022

Publication le : 30-09-2022

Conseil Communautaire du 29



Le Président,

Alain HUNAUT



Finances - Economie - Emploi  
Formation et Chambres Consulaires

**Annexe – Cession de la déchetterie à la société FMGC sur la zone d'activités d'Hochepie à Soudan**



AR-Préfecture

044-200072726-20220930-13-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 30-09-2022

Publication le : 30-09-2022

Conseil Communautaire du 29



Le Président,

*Alain HUNAU*  
Alain HUNAU

## Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART			X	P	M. Sébastien CROSSOUARD
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI			X	P	Mme Catherine CIRON
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU			X		
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT			X	P	M. Dominique DAVID
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X				
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	Mme Lucie PAUL	X				
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	M. Sébastien CROSSOUARD			X	P	M. Sylvain HAMON
	Mme Béatrice PIERRISNARD					
JANS	M. Sylvain HAMON	X				
	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
JUIGNE DES MOUTIERS	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
	Mme Brigitte MAISON	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN			X	P	Mme Isabelle DUFOURD BOUCHET
	M. Jean-Yves GICQUEL			X	P	M. Bernard GAUDIN
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO			X	P	M. François-Xavier LE HECHO
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET			X	P	M. Alain RABU
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE			X	P	M. Jean-Claude DESGUES
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

M. Guy DELAUNAY a quitté la séance à 19 h 44 au moment de la lecture de la délibération n°93 relative à la présentation du rapport d'activités du syndicat du bassin du Semnon - Année 2021

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20220930-13-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 30-09-2022

Publication le : 30-09-2022



Le Président,  
  
Alain HUNAU